

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3660

Société : RAM 111804

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEAKI Salaheddine

Date de naissance : 05/05/1960

Adresse : Hay AL Qass, Groupe Zenata 4 N° 325

Sidi Bernoussi Casab

Tél. : 06.18723224 Total des frais engagés : 341 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/03/2022

Nom et prénom du malade : Seftiki Sophia Age: 8 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

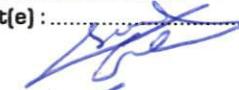
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 23/03/2022 Casab

Le : 23/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/03/2022	consultation	3	300,00	<i>Le Dr PAPET atteste que les honoraires de la consultation ci-dessus sont entièrement payés.</i> Dr PAPET Signature : 09191568

EXECUTION DES ORDONNANCES.

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RIAD AL QODS 310 BIS, CPA Znata 4 Hay Al Qods- Sidi Bernoussi Casablanca- Tél.: 05.22.73.21.91	23/03/2022	341.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. LAAREJ Hanane

Professeur Assistant en
Pneumologie, Allergologie

Adultes et Enfants

Sevrage tabagique

Ronflement et apnées du sommeil

Examen du souffle, Echographie

Branchoscopie, Tests d'allergies



الدكتورة لعرج حنان

أستاذة مساعدة في أمراض

الجهاز التنفسية والحساسية

صفار و كبار

الإقلاع عن التدخين

الشخير و توقف التنفس أثناء النوم

اختبارات التنفس و الفحص بالصدري

الفحص بالمنظار، اختبارات الحساسية

الدار البيضاء في :

Casablanca le : 23/03/2022

Mlle Sophia



Sophia

36,00

→ Kopred 20g



scylenal 15g

LOT : 5112,
UT. AV : 11-24
P.P.V : 36 DH 40

127,60

→ Sosacryl 500 sirop



dose n° 23



DAL QODS
enata 4
Bermoussi
122.73.21.91

LOT : M0203
EXP : AVR 2024
PPV : 127,60 DH

79,00

→ Hivermex sirop



1 càc x 3/j 50g

PHARMA
3101
Hay Al
Casablanca

STERIPHARMA
complément
alimentaire n'est pas
médicament
PPC:98,00 dh

→ Alvitryl sirop



شارع عبد المؤمن تقاطع سومية أيام منطقة الطارقونى الطرق السادس (رقم 41). الدار البيضاء 119

119, Bd Abdelloumen, Devant la station de Tramway, 6ème étage, N° 41

Tel.: 0522 22 02 03 / E-mail : hanane_laarej@hotmail.com

36,00